

Curés et presbytères (6 juin 2003 : à Huppy)

En 1905, l'abbé Le Sueur, alors curé du lieu, a produit une notice historique sur Éron-delle.

Les indications suivantes en sont extraites.

*A*vant la Révolution, le hameau d'Éron-delle relevait de la cure de Bailleul pour le spi-rituel et de sa fabrique* pour jusqu'en 1860, ce furent les curés de Liercourt qui ve-naient chanter la messe le dimanche à 8h du matin, et faire les enterrements et les ma-riages. On se rappelle encore de M. Deroussen mais surtout de M. Gaffet dont la mé-moire est restée en vénération dans ce pays. Malgré sa sévérité, malgré l'obligation pour les enfants d'assister aux vêpres et au catéchisme de Liercourt, les paroisi-ens d'Éron-delle, qui ont fait leur première communion de son temps, reviennent tou-jours avec plaisir sur cette heureuse période de leur enfance. Il y en eut pourtant, parmi eux, qui ne firent leur première communion qu'à l'âge de 14 et 16 ans. Il fallait, du reste, que l'autorité et la dignité de ce prêtre fussent bien établies et respectées pour que personne ne suspectât le fait suivant, qui n'est pas une légende mais une réalité.

** Chaque paroisse est dotée d'un Conseil de fabrique. Sa mission essentielle est de gérer les biens et finances de la paroisse en vue d'assurer le bon exercice du culte sur le plan matériel. Le curé de la communauté de paroisses et le maire de la commune concernée en sont membres de droit.*

*L*e lundi de la fête d'Éron-delle, en novembre 1858 ou environ, M. le curé Gaffet dî-nait chez Chrysostome Douay, dit le rentier, en compagnie de quelques person-nes. Au dessert parut sur la table un énorme gâteau battu. Tout le monde de l'admirer et surtout M. Gaffet. « Eh bien ! dit le rentier, M. le curé, je vous donne cent francs pour vos pauvres si vous voulez le mettre sur votre chapeau et traverser avec lui Éron-delle, Pont-Rémy, Cocquerel, Fontaine, pour rentrer à votre presbytère ». « J'accepte votre pari ! » réplique le curé. Stupéfaction, émoi des assistants ! M. Gaffet portait encore un haut de forme. Il prend le gâteau, le place sur son gibus et s'en va par les rues de Pont Rémy, Cocquerel et de Fontaine, accompagné des convives qui le surveillent. Il regagne sans peur et sans reproche, sous cet étrange bagage, son presbytère de Liercourt, où séance tenante et devant les témoins, les cent francs lui sont comptés.

À sa mort, d'octobre 1855 jusqu'en février 1856 ce fut M. l'abbé Gauthey, curé de Bailleul, qui desservit Éron-delle ;

de février 1856 à juillet 1856, M. Bellard, curé de Liercourt ;

de juillet 1856 à février 1860, M. l'abbé Caille, curé de Liercourt qui eut quelques difficultés avec les paroissiens.

En 1860, est nommé comme vicaire, le premier curé résidant dans le pays, M. l'abbé Scoubart qui y reste 10 ans.

D'octobre 1870 à janvier 1871, M. l'abbé Bournelle, desservant temporairement la cure de Bailleul, ces 2 abbés assurent l'intérim.

En janvier 1871 arrive le second curé vicaire, résidant, M. l'abbé Lecat Nicolas, âgé de 24 ans, aujourd'hui doyen de Bernaville et chanoine de la cathédrale. Il y reste jusqu'en février 1882. De février à juin 1882, l'abbé Roucoux fait l'intérim.

Paroisse rattachée à la succursale de Bailleul en l'an XIII érigée en vicariat en 1827 et en succursale par décret du 26 avril 1873.

Vacance du 1er janvier 1827 au 30 juin 1851.

LETELLIER André curé était décédé en 1598.

Michel LEROY curé en 1590 et 1592.

Robert LATIGNANT ou Lattaignant curé en 1594, en 1636, décédé en 1639

Gabriel DAURONT curé en 1639, en 1641.

Antoine DESPREAUX curé en 1647, en 1661.

C. LE ROY curé en 1676, en 1703.

François LE ROY curé en 1710, en 1724.

Jean LE ROY curé de Bailleul en 1724, en 1736, il est nommé doyen de Mons en 1737. Il décède le 17 décembre 1774 à 86 ans. Le lendemain il est enterré dans le cimetière de Bailleul par Maître François Cauchy, curé d'Huppy et doyen de Mons en présence de M. Delafosse, curé Maître, doyen de chrétienté Maître Bigorne curé de Li-meux ; Pierre Firmin Régnier vicaire d'Huchenneville ; Bouthors, prêtre desservant de Bailleul ; des curés de Bray et de Mareuil (Registres de l'État Civil de Bailleul).

Pierre Firmin RÉGNIER curé à partir de 1775. Il l'est encore le 18 mai 1792.

*Les registres d'état civil font apparaître quelques autres curés : des religieux capucins tels que frère **BARTHÉLÉMY** en avril 1741 ; P. **GONTRAND DE MONTREUIL** et F. **GENTIEU D'AMIENS** prêtres capucins respectivement en janvier 1767 et en avril 1769 ; des prêtres au château de Coquerel à savoir*

*Jacques **ERNAVILLE** en 1750, Louis **DESCHAMPS** en 1752. **Jean François FAYER** fait office de prêtre desservant en 1770, **BOUTHORS** lui succède à partir de 1771.*

1789. En cette année, 90 curés se réunissent à Abbeville, sous la présidence de messire de Laurencin, abbé de Foucarmont. Après la messe, l'appel des membres et la révision des procurations, on procède à la nomination des commissaires chargés de rédiger le cahier de doléances qui sera présenté à discussion et à l'approbation de l'assemblée. Ils signalent que les demandes et doléances seront faites « *moins pour leur propre avantage que pour l'intérêt des peuples dont ils connaissent les maux et les besoins* ».

Participaient à cette réunion : le curé Bellegueule de Fontaine, le curé Régnier de Bailleul, M. Forestier doyen du chapitre de Longpré, le curé Libaude de Liercourt, le curé Vitasse d'Allery, le curé Cordier doyen d'Hallencourt.

LES PRÊTRES ET LE SERMENT DE JANVIER 1791 :

(d'après Le clergé du diocèse d'Amiens et la Constitution civile du clergé 1790-1791- Chanoine Michel Destombes) Pierre François Régnier, né le 12 février 1728, curé de Bailleul Bellifontaine depuis 1775 a-t-il prêté serment ?

Pas de renseignements. Il est encore en fonction à la fin de 1792.

An X, 20 messidor : **REGNIER Pierre Firmin**, curé, est mort en l'an 10

An XII, 3 floréal et An XIII, 12 nivôse : **LECADIEU Jacques Cyr Etienne**, né le 13 octobre 1761, desservant.

DELOUALLE Nicolas François, 29 avril 1806 - 15 janvier 1809.

Vacance du 16 janvier 1809 - 24 avril 1811.

GREVIN Joseph, né le 2 mars 1748. Venant de Montières, annexe de la succursale de Bouttencourt. 25 avril 1811 - 31 juillet 1825 (démissionnaire).

Vacance du 1er août 1825 au 31 décembre 1827.

DEROUSSEN Firmin Théodore, né le 21 avril 1802. 7 juillet 1833 - 22 septembre 1835. Passé à la succursale de Pont - Rémy.

GAFFÉ Jacques Paul Florent, né le 10 décembre 1809. 1er octobre 1835 - 16 décembre 1855 (décédé). **TETU Pierre François Théophile**, né le 8 mars 1825. 1er juillet 1851 - 30 juin 1853. Passé à la succursale de Vraignes.

Vacance du 1er juillet au 31 décembre 1853.

MACQUET Marie Florent Jules, né le 17 août 1814. 1er janvier 1854 - 31 décembre 1859 (démissionnaire).

SCOUBART Alexis Adolphe, né le 1er décembre 1826. Venant du vicariat de Contoire.

1er janvier 1860 - 31 janvier 1870. Passé à la succursale de Chuignolles.

Vacance du 1er février au 31 décembre 1879.

LECAT Nicolas Ferdinand, né le 19 décembre 1846 à Fressenneville. 1er janvier 1871 - 28 février 1882. Passé au vicariat de Bernaville.

Vacance du 1er mars au 30 juin 1882.

LE SUEUR Achille Anatole Ambroise, né le 7 décembre 1854 à Villers-Campsart. Venant du vicariat de Ham.

1er juillet 1882 - 1951

Les communes de Fontaine, Liercourt, Éronnelle appartiennent à la paroisse de Notre-Dame des Étangs, de Pont Rémy.

D'autres abbés ont officié dans notre village : l'abbé Masse, puis l'abbé Langlois, ensuite l'abbé Gérard Lomont et enfin l'abbé Gérard Hautefeuille. (Ses parents habitaient Éronnelle).

**Grand-père Ozias, Jean, son nom de famille, était le suisse et fossoyeur dans les années 40-50, il habitait chemin de Becquerelle, maison Gaudré. (Dixit Ch. Josse)*

En 1901, l'abbé Le Sueur demande à l'évêque d'Amiens, Mgr Dizien, l'érection d'une Confrérie en l'honneur de N.D. de la Merci. Le 25 septembre 1901, l'autorisation est donnée en voici les statuts :

« I – Toute personne, faisant profession de la Religion catholique, apostolique et romaine, pourra faire partie de la confrérie.

II – Tout confrère paiera la cotisation annuelle de 0,20F

III – Les cotisations serviront à dire des messes pour les Confrères décédés dans l'année.

IV – Chaque confrère ou consoeur aura droit, à sa mort, à une messe chantée dont l'honoraire ne dépassera pas 5F

V – Le curé de la paroisse administrera ladite Confrérie.

VI – Mgr l'Évêque, en approuvant ces statuts, accorde une indulgence de 40 jours aux confrères et consoeurs aux jours de leur entrée, de ND de la Merci, 24 septembre ou le dimanche suivant, à ceux qui réciteront dévotement, devant la statue de N.D. de la Merci, les invocations suivantes - N.D de la Merci, priez pour les âmes de nos défunts ; N. D. de la Merci délivrez les âmes de nos défunts des flammes du Purgatoire. »

La loi de séparation de l'église et de l'état de 1905 dissout les conseils de fabrique et ordonne

l'inventaire du mobilier d'église. Celui-ci fut fait le 3 mars à 9 heures du matin par le percepteur de Pont Rémy.

Le conseil de fabrique refusa de signer et protesta en ces termes :

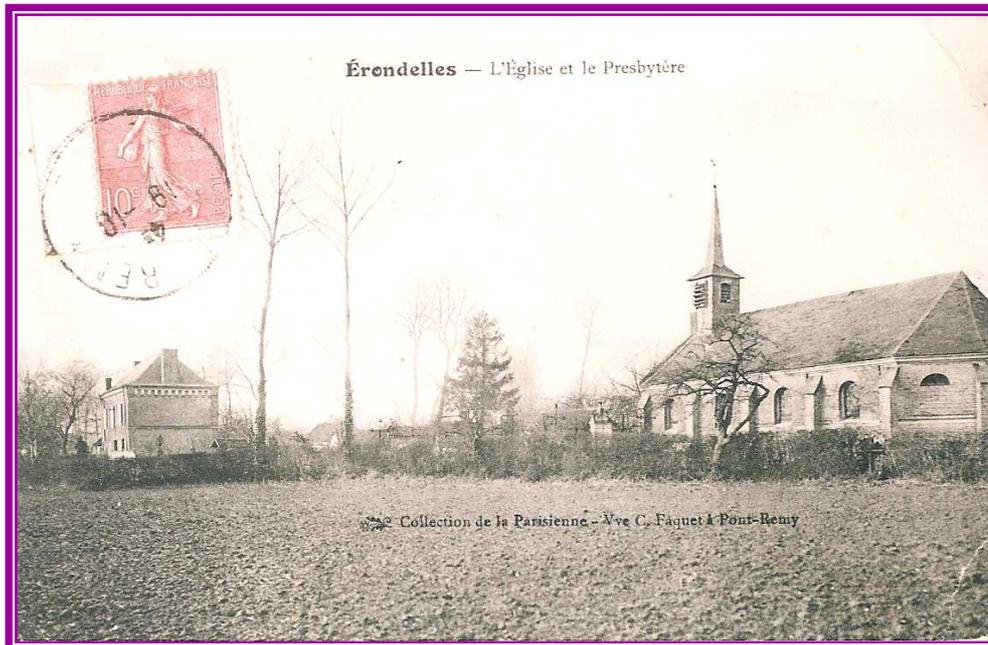
Le Pape comme attentatoire aux droits de la religion et des fabriques. Rien, dans cette église, n'appartient à l'état. Les quatre murs sont à la commune qui a aliéné 20 arpents de marais pour les élever. Tout le reste provient des dons des fidèles qui ont voulu glorifier Dieu et embellir son culte. Nous assisterons à cet inventaire prétendu légal non en témoins mais en victimes d'un acte de force primant notre droit, prélude d'une spoliation plus complète. Nous faisons les réserves de droit : nous refusons de signer notre déchéance. Nous vous requérons d'inscrire notre protestation en tête de votre procès-verbal. Quand, dans l'avenir, l'historien de cette époque, cherchera les motifs et les agents de cette persécution, nous voulons qu'il trouve nos noms parmi les défenseurs des droits imprescriptibles de l'Église, parmi ses victimes et non parmi ses approbateurs ».

L'abbé Le Sueur ajoute : « **n'est-ce pas inutile d'ajouter qu'aucune association cultuelle n'a été formée dans cette paroisse et que si une déclaration a été faite, pour la célébration du culte, elle a été faite de bonne foi et contre l'ordre du curé** ».

<p>Comptes et Budgets de la Fabrique</p>	<p>Thème séance</p> <p>M^r le Maire soumet au Conseil une copie des comptes et Budgets de la Fabrique de l'Église d'Éronnelle S. — Le Conseil,</p> <p>Vu lesdits comptes et Budgets,</p> <p>Considérant que les Comptes sont exacts et que les Budgets sont établis avec économie</p> <p>Approuve les Comptes de la Fabrique de l'Église d'Éronnelle pour l'ex. 1896 et les Budgets de la présente année — Et décide qu'une somme de 30.^f sera inscrite au Budget primitif de la Commune d'Éronnelle pour 1897, à titre de subvention à la Fabrique de ladite Église p^r paiement d'un chantre</p> <p>Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits. — Caumont Dureau</p> <p>Caumont Robert J. Billie Carpez Grandhomme Jouan Conseil</p>
--	---

Qu'était le conseil de fabrique? Association cultuelle qui s'occupe de tout ce qui concerne le mobilier, l'éclairage, etc., de l'église d'une paroisse. Groupe de notables laïc, chargé de la gestion des objets et des bâtiments culturels d'une paroisse, (église et presbytère) sous l'ancien régime.

Le presbytère



Le 11 mars 1860, le préfet invite le conseil municipal de Bailleul (Éronnelle est alors un hameau de Bailleul) à voter une indemnité de logement au desservant d'Éronnelle qui lui permettra de choisir une autre maison ; celle qu'il habite est défectueuse et les dépendances insalubres. Le conseil alloue alors une somme de 100F.

Le 13 juin, on décide d'acheter 7000F « **une maison convenable pouvant très bien servir de presbytère** ».

L'achat ne se fit pas car en 1861, 1862 on verse encore 150F d'indemnité de logement au vicaire (qui reçoit en outre un salaire de 350F). Les Érondellois, par pétition, demandent en mars 1867 la construction d'un presbytère.

Le conseil municipal de Bailleul connaissant les revendications sécessionnistes du hameau n'est pas en phase avec cette requête, il rétorque « *qu'il y a pour presbytère une maison que la commune loue 150F annuellement, mais qu'elle se trouve très convenable sous tous les rapports pour servir de logement au desservant, que cette maison peut être comparée aux presbytères les plus commodes des environs, que pour faire construire un presbytère neuf, il n'y a pas de ressources suffisantes* ».

En 1870, grand changement, le préfet a nommé comme maire M. Tirmont et celui-ci habite Éronnelle, les demandes des érondellois seront plus facilement exaucées.

Le 4 décembre 1871, M. Tirmont expose au conseil municipal de Bailleul « *que le secteur d'Éronnelle réclame depuis longtemps un presbytère. Plusieurs pétitions présentées à l'ancienne administration ont été repoussées par l'égoïsme de la commune mère qui a toujours utilisé à son profit les ressources particulières de la section d'Éronnelle sans jamais lui offrir la réciprocité. Le conseil trouve qu'il est juste de se rendre aux vœux des habitants et décide la construction d'un presbytère. Il demande à construire ce presbytère par la voie amiable; les habitants s'obligeant à faire les charrois et terrassements nécessaires.*

Il décide de choisir pour établir cette construction le carré de terrain entouré d'arbres servant

actuellement de jeu de tamis. » Le devis des travaux s'élève à 8000F.

Le 23 mars 1872, on décide de construire le presbytère par voie administrative, M. Din-geon sera l'architecte.

Le 2 octobre 1873, le conseil constate que le presbytère est entièrement terminé et habi-té par le desservant.

En décembre 1873, le percement d'un puits au presbytère « avec corps de pompe à dou-ble balancier » montera la facture définitive à 14662.05F. Éronnelle a son presbytère, raison de plus pour en faire dorénavant une commune indépendante.

En 1905, l'abbé Le Sueur ajoute que : « **les deux premiers curés vicaires habi-tèrent les maisons Noizeux et Douay, louées par la commune. En 1873, la commu-ne donna l'entreprise du presbytère actuel au maître maçon Pinguez, de Bailleul. Le bâtiment, assis sur un grand fossé comblé de moellons, est élevé, solide, mais l'intérieur, fort bien distribué du reste, est humide. Les dépendances, la buande-rie accolée, en 1903, sont suffisantes. La cour est entourée de murs et le jardin, au-trefois attenant à l'école, demande-**

Pompe du presbytère.
Dans la même séance, le Conseil est unanime à me Constaté que les habitants du quartier de l'église sont privés d'eau; qu'il y a une extrême urgence à s'occuper des réparations à exécuter à la pompe. Il prie en conséquence M. le Maire, d'accord avec la commission, de bien vouloir faire exécuter ces réparations aussitôt que possible. Fait et délibéré en séance le 31 mai 1873, en un seul et même acte.
Grand Secrétaire J. Culler
Le Maire

l'école, demande-

Cette pompe alimentait en eau les maisons du voisinage.

Monsieur le Maire expose au Conseil que .
Vu les demandes qui lui sont présentées, il y aura lieu de fixer le montant de la location du presbytère.
Le Conseil, après discussion
Estime: que ce prix est susceptible de voisiner 40.000 F pas aux charges en sus.
que plus le nombre de demande s'élève plus il y a de chance de louer dans les meilleures conditions et qu'un avis dans la presse serait dans ce but fort utile: décide donc de mettre une insertion au "Courrier Picard". M. le Maire recevra les demandes jus- qu'au 10 mai. Le Conseil prendra sa décision aussitôt.
Les Membres,
Le Maire
D. 102

A la mort du chanoine Le Sueur, la commune déci- da de mettre l'immeuble en location.

Réunion du 9 mai 1952.

Et c'est ainsi que les locataires se succèdent :

- M Warin de 1952 à 1959,
- M Baudère de 1959 à 1964,
- Mrs Dubos et Louchet de 1964 à 1966, en effet, le presbytère fut aménagé en 2 logements distincts,
- Mrs Beauvais Lysian et Brailly Jean à partir de 1966 .

Monsieur Maire
Rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait été autorisée à vendre le presbytère aux enchères publiques, par arrêté de M. le Sous Préfet en date du 23/1/66. Que les opérations d'adjudications n'avaient donné aucun résultat; Qu'il a signalé à l'assemblée en réunion le 30 janvier 1970 une sollicitation d'achat à l'amiable - le Conseil s'autorisait alors à recevoir une promesse d'achat. Il présente cet engagement d'achat signé ^{le 24/1/70} par M. Boutleux Joël à Abbeville 185 Bd Voltaire, sur la base de 45.000 F net tous frais à charge (insertions acte notarié, enregistrement etc.). Le Conseil estimant intéressant pour la commune la proposition en cours, approuve l'action de M. le Maire et sollicite de l'autorité préfectorale l'autorisation de vendre à l'amiable à M^r Boutleux Joël, le presbytère de la commune cadastré S^{au} A, N^{os} 244-245-246 pour le prix net de 45.000 F, tous frais à charge.

Le presbytère a été vendu vers 1970 pour la somme de 45000 F.

Le presbytère que l'on distingue dans les bouleaux fut construit à côté de l'ancien cimetière sur un terrain qui servait au jeu de tamis.

Photo prise en décembre 2009

